

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-934/SG/CG portant recon- duction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Société des Plantations Réunies de Mimot.

n° 71-934/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 juin 1971

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1971

Date du numéro
10 juin 1971

TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par l'

article 11

63.18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société des Plantations Réunies de Mimot, pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1 janvier 1971.